

Conseil municipal du 28 octobre 2019 : compte-rendu

(25 présents, 3 pouvoirs. Secrétaire de séance : Nathalie Babouhot).

° **Décisions municipales. Unanimité**

° **DIA. Unanimité.**

° **DM n° 4. Unanimité.**

Cette décision modificative concernait la démolition de la Maison Frocot, les façades de la Grange à Sons, la réfection du toit de la maison adjacente, la Fabrique où le services des espaces verts pourrait implanter ses semis et le réajustement du plan de financement de la rue Thiers.

° **Mise à disposition de voiries au profit de la CCMD. Unanimité.**

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de mise à disposition de la voirie (biens et équipements) de la zone d'activités Saint-Maurice à Mirecourt (avenue Saint-Maurice et avenue Henri Parisot) à compter du 1^{er} janvier 2020, au profit de la communauté de communes afin de lui permettre l'exercice de la compétence "développement économique".

° **Vente de la résidence Harmonie. Unanimité.**

La négociation débutée il y a un peu plus d'un an touche à son terme et la Ville de Mirecourt envisage de céder la résidence Harmonie, sise rue Germini, au profit de l'AVSEA. L'association a le projet de créer et de gérer à cet endroit un foyer-résidence pour personnes en voie d'autonomie. La Ville a fait procéder à l'estimation par France-Domains en vue de finaliser cette cession. Celle-ci permettrait de solder un premier prêt de 152.000 € qui court jusqu'en 2037 et un second de 76.067 € qui se termine en 2022.

Le conseil municipal approuve cette cession après que M. le Maire ait rappelé que dans cet immeuble un tiers des studios ne sont pas loués. La création de ce 3^e foyer d'accueil après St-Dié et Epinal a recueilli l'accord de la DDCSPP et de la DDT. La cession est envisagée à hauteur de 550.000 € et permettrait de solder les deux emprunts actuels pour lesquels le solde est de 228.000 €.

M. Le Maire indique encore que cette opération permettrait de céder un bien qui ne correspond plus aux besoins et de mettre en place un fonds pour lancer une opération « seniors » au centre-ville. Contact a été pris avec Vosgelis pour un bâtiment qui potentiellement répondrait à cet objectif et avec le Département des Vosges dans le cadre de son programme d'interventions sur cette problématique.

M. Patrick Citoyen indique que la minorité ira dans le sens proposé par la majorité car l'équipement de la résidence Harmonie ne correspond plus aux attentes des usagers.

Mme Marie-Christine Humbert s'interroge pour savoir si les locataires actuels seront gardés. Réponse affirmative de M. le Maire.

M. Fabien Malleret demande quelle est l'enveloppe consacrée aux futurs travaux.

M. le Maire lui répond qu'un programme de 250.000 € est prévu d'une part et que la capacité d'hébergement sera portée à 25 unités d'habitation (contre 20 aujourd'hui).

° **Rapport d'activité CCMD.** Information.

M. Patrick Citoyen indique qu'une synthèse aurait été la bienvenue.

M. le Maire lui répond que si un tel rapport est un exercice difficile, il est important pour bien mesurer le chemin parcouru. Le prochain sera sans doute plus équilibré dans ses différentes parties et une économie sera proposée en début de chaque chapitre.

° **Motion en faveur du maintien des services publics dans les territoires ruraux.** **Unanimité.**

Le conseil municipal exprime son mécontentement face au décalage croissant qu'il constate chaque jour entre les engagements pris par l'Etat et le gouvernement et les réalités auxquelles nos territoires ruraux sont confrontés. Ainsi le combat contre les injustices territoriales passe par une égalité d'accès de chacun de nos concitoyens à des services publics de qualité grâce à la conservation du maillage actuel qui ne peut être porté uniquement assumé par les seules collectivités territoriales, notamment en conservant les personnels qui leur sont dédiés.

Le conseil municipal demande au gouvernement d'assumer pleinement ses responsabilités et de mettre en adéquation son discours national et son action locale, en renonçant à cette réforme des services fiscaux départementaux.

M. Patrick Citoyen souhaite plus qu'une motion et qu'on arrête de remplacer les fonctionnaires par des machines et qu'on donne les moyens à la déconcentration ou à la décentralisation.

M. Jean-François Laibe regrette qu'on ne laisse pas les collectivités territoriales maîtriser leur fiscalité et de facto, la gestion des moyens et des services sur le territoire. Le remplacement de la fiscalité par des dotations ne peut pas convenir car ces dernières n'évoluent pas.

M. le Maire indique cependant que les choses évoluent cependant et que la vérité est entre les deux, notamment à travers l'exemple des maisons France-Services. Les ressources financières ne sont cependant pas toujours adaptées aux missions dévolues, comme l'exigence de la présence de deux personnes de manière concomitante.

° **Ouvertures dominicales des commerces.**

Le conseil vote pour neuf ouvertures dominicales durant l'année 2020 selon le calendrier habituel (fêtes, périodes de soldes, fêtes de fin d'année,...). **Unanimité.**

° **Accroissement temps d'activité des agents contractuels.**

Comme chaque année, le temps de travail des agents contractuels est soumis à délibération. **Unanimité.**

° **Mise à disposition d'un agent auprès de la CCMD.**

En raison d'une nouvelle organisation des services au sein du cinéma intercommunal, un agent de la Ville de Mirecourt est désormais mis à disposition de la CCMD pour 26 h. **Unanimité.**

. Convention d'occupation des locaux mis à la disposition de la Fédération des Foyers Ruraux.

M. le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la convention de mise à disposition des locaux sis rue Louis Buffet du siège social de la Fédération des Foyers Ruraux des Vosges qui vont disposer de 170 m² en propre. Il indique que cette convention va faire l'objet d'un acte notarié pour une durée de 15 ans de 2019 à 2034, période pendant laquelle la Fédération s'engage à investir 140.000 € pour cette mise à disposition gratuite.

Il souhaite néanmoins revoir la participation aux fluides de la Fédération des Foyers Ruraux et ne plus appliquer un pourcentage mais un montant fixé qui sera flammé chaque année.

Mme Françoise Vidal, adjointe à la solidarité, se félicite des premiers pas des activités du centre social (yoga, atelier cuisine, initiation à la langue anglaise,...).

Elle rappelle également le transfert au centre social de l'ALSH l'Aventure (qui accueille 60% d'enfants extérieurs à Mirecourt) et indique pour répondre à la question de Mme Nathalie Babouhot qu'un nouvel appel à délégation de service public va être lancé à compter du 1^{er} janvier 2020.

Unanimité.

° **Dénomination de la nouvelle école élémentaire.**

M. Le Maire rappelle que l'école Bey n'existe plus depuis la rentrée de septembre 2018 puisque l'ensemble des effectifs sont accueillis dans l'ancienne école Brahy. Il propose à l'assemblée délibérante de donner un nouveau nom à l'établissement, fusion des deux établissements scolaires, tout en précisant que le nom du Docteur Brahy, déporté à Auschwitz, va perdurer puisque la rue qui dessert l'école continuera à porter son nom. Il note que deux hypothèses ont été évoquées, celle de Julie-Victoire Daubié et celle de Simone Veil, déportée à Auschwitz comme le docteur Brahy et inhumée au Panthéon en 2018.

Le conseil d'école a donné son accord pour le nom de Simone Veil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose de donner le nom de Simone Veil à l'établissement à l'unanimité moins deux abstentions. M. le Maire rappelle que cet établissement sera inauguré le samedi 16 novembre prochain à 14 h.